

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 18 (1900)
Heft: 74

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2tes Semester . . . 3.
Ausland: Zuschlag des Post.
Es kann nur bei der Post
abonnirt werden.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6.
2^e semestre . . . 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Prix du numéro 10 cts.

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage.	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.	Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.
Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse , Zürich, Bern etc. Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszelle (für das Ausland 35 Cts.).		Régie des annonces: Rodolphe Mosse , Zürich, Berne, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).	

Inhalt — Sommaire

Handelregister. — Registre du commerce. — Banque Populaire de Lugano à Lugano.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Fribourg — Fribourg — Friburgo

Bureau Tafers / Bezirk Sessel.

1900. 14. Februar. Inhaberin der Firma **Anna-Maria Vonlanthen** in Heiteuwyl, Gemeinde Düringen, ist **Anna-Maria Vonlanthen**, geb. Gugler, Ehefrau des Peter, von St. Antoni, wohnhaft in Heiteuwyl. Natur des Geschäftes: Spezereihandlung. Geschäftslokal: Heiteuwyl.

Basel-Stadt — Bâle-Ville — Basilea-Città

1900. 22. Februar. Die Aktiengesellschaft unter der Firma **Compagnie de la Mine d'or d'Ata** in Basel (S. H. A. B. Nr. 47 vom 23. Februar 1895, pag. 491) hat in der ausserordentlichen Generalversammlung vom 29. Dezember 1899 ihre Statuten dahin abgeändert, dass der Sitz der Gesellschaft nach London verlegt wird. Die Firma ist daher in Basel erloschen.

23. Februar. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma **Marxer & Co** in Basel (S. H. A. B. Nr. 312 vom 6. Oktober 1899, pag. 1257—58) ist durch Konkurs aufgelöst worden; die Firma wird infolgedessen von Amtswegen gestrichen.

23. Februar. Die Aktiengesellschaft unter der Firma **Basler Handelsbank** in Basel (S. H. A. B. Nr. 47 vom 2. April 1883, pag. 360) erteilt an Gottlieb Suter, von Basel, und an Hermann Zimmermann, von Zürich, beide wohnhaft in Basel, vom 1. März 1900 an Kollektivprokura in dem Sinne, dass jeder derselben befugt sein soll, mit einem der andern Unterschriftsberechtigten zusammen für die Gesellschaft rechtsverbindlich zu zeichnen.

24. Februar. Die **Basler Milchgenossenschaft** in Basel, hat in der Generalversammlung vom 9. Februar 1900 ihre Statuten revidiert und dabei folgende Änderungen der im S. H. A. B. Nr. 271 vom 26. Dezember 1892, pag. 1400) publizierten Thatsachen getroffen: An Stelle der bisher vorgesehenen Real- oder Personal-Kaution hat jedes neu eintretende Mitglied ausser einem Eintrittsgeld von zweihundert Franken (Fr. 200) seinen Anteil an Inventar nach Massgabe der letzten Jahresrechnung und eine Mitgliedschaftsgarantie von eintausend Franken (Fr. 1000) einzuzahlen. In Abänderung der bisherigen bezüglichen Bestimmung hat jedes Mitglied an dem sich aus der Jahresrechnung ergebenden Reingewinn gleiches Anrecht. Die Organe der Genossenschaft sind: die jährlich zweimal, und zwar in der ersten Hälfte des Monats März und in der ersten Hälfte des Monats Juni in ordentlicher Weise einzuberufende Generalversammlung; der aus zwei Mitgliedern, nämlich dem Präsidenten und dem Kassier bestehende Vorstand, welche jederzeit wieder wählbar sind, und die Rechnungsrevisoren. Die übrigen Änderungen in den Statuten berühren die im Schweiz. Handelsamtsblatt publizierten Thatsachen nicht.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Morges.

1900. 24. février. Dans son assemblée générale du 15 janvier 1900, la **Société de fromagerie de Vuillierens**, association dont le siège est à Vuillierens (F. o. s. du c. des 17 décembre 1890, n^o 182, page 186, et 9 août 1898, n^o 227, page 950), a procédé au renouvellement de son comité et a élu caissier Georges Moinat, à Vuillierens. Les autres membres ont été confirmés dans leurs fonctions.

24. février. Dans son assemblée générale du 28 janvier 1900, la **Jeune Helvétie de Morges**, société dont le siège est à Morges (F. o. s. du c. du 13 mai 1896, n^o 433, page 549), a procédé au renouvellement de son comité et a élu président Georges Jaccoud, et secrétaire Arthur Delisle, les deux à Morges.

Bureau de Moudon.

24. février. Le chef de la maison **Théodore Bloch**, à Moudon (F. o. s. du c. du 21 février 1896, page 195, et 11 mars 1898, page 307), fait inscrire que son genre de commerce actuel est magasin d'étoffes.

24. février. Théodore, fils de Clément Bloch, et son fils, Isaac Bloch, les deux de Chabrey, domiciliés à Moudon, ont constitué en cette ville, sous la raison sociale **Théodore et Isaac Bloch**, une société en nom collectif qui a commencé le 15 février 1900. Genre d'affaires: Commerce de bestiaux.

24. février. La raison **Elise Cuénoud**, à Curtelles (F. o. s. du c. du 11 mai 1896, page 541), est radiée ensuite du décès de la titulaire.

Bureau de Vevey.

23. février. Le chef de la maison **F. Schutz**, à Vevey, est Fritz, fils de Bénédic Schutz, de Sumiswald (Berne), domicilié à Vevey. Genre de commerce: Boucherie. Magasin: Rue d'Italie 44, à Vevey.

24. février. Sous la dénomination de **Société de Laiterie de Jongny**, il existe, à Jongny, une association qui a pour but la construction et l'aménagement d'un bâtiment destiné à la mise en commun du lait des vaches des sociétaires pour la vente en nature. Les statuts ont été adoptés

par l'assemblée générale du 7 août 1899. La durée de la société est illimitée. Il pourra en tout temps être reçu de nouveaux membres de l'association. Pour être admis, il faut une décision de l'assemblée générale, prise au scrutin secret et à la majorité absolue du nombre total des sociétaires et payer la finance d'entrée fixée par la dite assemblée. Tant que la société n'aura pas voté sa dissolution tout sociétaire pourra se retirer à la fin d'un exercice annuel, moyennant une demande écrite, adressée au président au moins un mois à l'avance et ensuite de motifs reconnus valables par l'assemblée générale. Au cas où ces motifs ne seraient pas reconnus valables le sociétaire démissionnaire perd ses droits au fonds social et sa part aux bénéfices de l'année courante, tout en restant solidaire des pertes éventuelles; la qualité de sociétaire se perd en outre par l'exclusion et par la faillite. Pour couvrir les frais d'installation d'ameublement et achat d'ustensiles servant à l'exploitation de la laiterie, il est versé par chaque sociétaire la somme de vingt francs qui constitue son droit de membre fondateur; les frais généraux pour l'exploitation annuelle de la laiterie seront payés par les sociétaires au prorata du lait apporté pendant l'année. Les sociétaires sont co-propriétaires des biens de la société et en cette qualité débiteurs collectifs et solidaires de toutes les dettes qui pourraient être créées par la suite. En dehors des cas où la loi prescrit une publication dans la Feuille officielle suisse du commerce les avis de l'association ont valablement lieu dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud. Les organes de l'association sont: l'assemblée générale et le comité, composé de trois membres et deux suppléants nommés chaque année par l'assemblée générale. Le président et le secrétaire signent tous les actes de la société et obligent seuls cette dernière par leurs signatures collectives vis-à-vis des tiers. Le comité est composé de: Victor Taverner, président; Alfred Taverner, secrétaire; Alois Taverner, caissier, les trois de Jongny, y domiciliés. Les suppléants sont: Frédéric Chaudet, de Corsier, et Emile Pasche, d'Oron-la-Ville, domiciliés à Jongny.

24. février. La **Société du Cercle de Marché**, à Vevey (F. o. s. du c. du 6 février 1889, n^o 19, page 108), fait inscrire que dans sa séance du 12 janvier 1900 la commission s'est constituée en nommant: Maurice Couvreur, précédemment secrétaire, aux fonctions d'économiste en remplacement de Etienne de Blonay, démissionnaire, et Théodore Hottinger, de La Tour-de-Peilz, y domicilié, aux fonctions de secrétaire.

24. février. La raison **V^e Serex-Grobet**, à Vevey (F. o. s. du c. du 31 octobre 1888, n^o 116, page 882), est radiée ensuite de remise de commerce

Neuchâtel — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de Boudry.

1900. 26. février. La raison **Rossetti frères**, à Colombier (F. o. s. du c. du 13 février 1895, n^o 36, page 144), est radiée ensuite de dissolution d'entente entre parties.

26. février. Le chef de la maison **Pierre Rossetti, successeur de Charles Deagostini**, à Colombier, est Pierre Rossetti, de Arola, Novarre (Italie), domicilié à Colombier. Genre de commerce: Entrepreneur de maçonnerie. Bureaux: Avenue de la Gare.

Bureau de La Chaux-de-Fonds.

22. février. La raison **L. Gygi**, à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. du 16 mai 1883, n^o 71), est éteinte ensuite de cessation de commerce.

Genève — Genève — Ginevra

1900. 23. février. La raison **J. Pellet**, à Genève (F. o. s. du c. du 14 janvier 1892, n^o 9, page 85), est radiée ensuite du décès du titulaire, survenu le 23 août 1899.

La maison est continuée depuis cette date, avec reprise de l'actif et passif sous la raison **Veuve Joseph Pellet**, à Genève, par la veuve du précédent, Madame Joseph Pellet, née Veillet, d'origine française, domiciliée à Genève. Genre d'affaires: Café-restaurant et logis à pied. Locaux: 21, Rue de la Pépinière.

23. février. La **Compagnie internationale du Gaz aérogène (système van Vriesland)** dont le siège est, à Genève a, dans son assemblée générale du 15 février 1900, modifiée ses statuts, en ce sens, que le capital social a été réduit à six cent cinquante mille francs (fr. 650,000), divisé en 6500 actions de 100 francs chacune, au porteur. Les autres points de la publication faite dans la F. o. s. du c. du 21 décembre 1898, n^o 347, page 144, n'ont pas subi de modifications.

24. février. Le chef de la maison **Frey Louis**, à Plainpalais, commença le 1^{er} février 1900, est Louis Frey, de Genève, y domicilié. Genre d'affaires: Pension d'étrangers. Locaux: 46, Boulevard des Philosophes. (Ancien commerce Fritz Sutterlin.)

24. février. Les suivants: Lucien-Casimir Robert, et son frère, Eugène-Victor Robert, tous deux d'origine française, et domiciliés à St-Georges (Plainpalais), ont constitué à Genève, sous la raison sociale **Robert frères, tailleurs**, une société en nom collectif qui a commencé le 25 septembre 1899. Genre d'affaires: Tailleurs pour hommes et dames. Locaux: 8 Corratierie.

24. février. La raison **H. Trembley**, à Genève (F. o. s. du c. du 9 avril et 26 juin 1883, n^o 51 et 96, pages 396 et 772), est radiée ensuite du décès du titulaire survenu le 6 novembre 1899.

François-Joseph, dit Francis Trembley, fils du défunt, et sa sœur, Agnès Trembley, femme autorisée de Cyrille Girod, tous deux d'origine française et domiciliés à Genève, ont constitué en cette ville, sous la raison **Trembley frère et sœur**, une société en nom collectif, qui a repris, dès le 6 novembre 1899, l'actif et le passif de l'ancienne maison. Genre d'affaires: Librairie-papeterie et impressions. Magasins: 4, Corratierie.

Compte de profits et pertes
de la Banque Populaire de Lugano à Lugano
pour l'exercice 1899.
(Sauf ratification statutaire.)

Doit
ChargesAvoir
Produits

Doit		Avoir	
Charges		Produits	
		I. Frais d'administration.	
	37,800 21	Appointements et gratifications des employés et des agents.	
	1,380 20	Réparations et entretien du bâtiment de la banque.	
	4,600 —	Location des bureaux de la banque.	
	1,288 60	Chauffage et éclairage.	
	8,849 61	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements etc.).	
	5,753 64	Ports de lettres, dépêches, etc.	
	56 —	Mobilier: Fournitures, entretien (amortissement).	
56,067 91	1,994 65	Assurances et divers.	
		II. Impôts.	
	2,000 —	Impôt fédéral sur billets de banque.	
	13,200 —	Impôt cantonal sur billets de banque (fr. 12,000.— 8 % de l'émission et fr. 1200.— droit de garde).	
	8,982 95	Autres impôts cantonaux.	
26,749 55	2,616 60	Impôts communaux.	
		III. Intérêts débiteurs.	
		<i>a. Sur engagements en compte courant.</i>	
	7,274 89	A compte de banques d'émission et correspondants.	
	45,581 07	A comptes courants créanciers.	
	88,367 55	A dépôts en caisse d'épargne.	
		<i>b. Sur engagements d'autre nature.</i>	
		Sur obligations:	
		82,859. 86	Intérêts et coupons payés.
		28,799. 81	Intérêts et coupons écus, non perçus.
		61,659. 67	
178,998 97	37,770 46	28,889. 21	A déduire: Intérêts et coupons non perçus de l'exercice précédent.
		IV. Pertes et amortissements.	
	2,000 —	Sur effets escomptés sur la Suisse.	
	1,000 —	" comptes courants débiteurs.	
	48,082 —	" effets publics (moins-value).	
	4,800 —	" bâtiment de la banque.	
56,882 —	1,000 —	Allocation au fond de bienfaisance et d'intérêt public.	
		VI. Bénéfice net.	
	1,860 56	Solde au 31 décembre 1898.	
115,488 70	118,628 14	Bénéfice net de l'exercice 1899.	
		I. Produit du compte d'effets de change.	
		Effets escomptés sur la Suisse:	
		Intérêts perçus	58,547. 61
		Réescompte de l'exercice précédent à 6 %	7,868. 65
			67,411. 26
		A déduire: Réescompte au 31 décembre 1899 à 6 %	8,425. 85
			58,985 91
		Effets sur l'étranger:	
		Intérêts perçus	19,872. 40
		Réescompte de l'exercice précédent à 6 %	2,888. 75
			21,711. 15
		A déduire: Réescompte au 31 décembre 1899 à 6 %	4,159. 30
			17,551 85
		Avances sur nantissements:	
		Intérêts perçus	14,807. 80
		Réescompte de l'exercice précédent à 6 %	2,204. 25
			16,512. 05
		A déduire: Réescompte au 31 décembre 1899 à 6 %	2,278. —
			14,234 05
		II. Intérêts créanciers et commissions.	
		<i>a. Sur créances en compte courant.</i>	
		Des banques d'émission, correspondants et divers	21,027 25
		" comptes courants débiteurs	170,824 85
		" divers: Changes, commissions	17,964 27
		<i>b. Sur autres créances et placements.</i>	
		D'effets publics:	
		Bénéfice sur les cours des fonds publics propres	18,962. 50
		Intérêts perçus sur les fonds publics propres	76,521. 08
		Prorata d'intérêts au 31 décembre 1899	18,921. 75
			104,895. 28
		A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent	9,274. 40
			95,120. 88
		Commissions, etc., sur l'achat et la vente de titres pour compte de tiers	1,895. 51
			97,016 89
		III. Produit des immeubles.	
		Du bâtiment de la banque	10,010 —
		D'autres propriétés foncières	740 —
			10,750 —
		IV. Droits et indemnités.	
		Droits de garde sur dépôts de titres et valeurs	746 66
		V. Produits divers.	
		Bénéfice sur billets de banque étrangers, agio et divers	18,378 92
		Divers	4,648 62
			18,022 54
		VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.	
		Sur comptes courants débiteurs	188 96
		Sur effets escomptés sur la Suisse	68 85
			202 81
		VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.	
		Report à nouveau	1,860 56
429,177 18			429,177 18

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque Populaire de Lugano pour l'exercice 1899.

Répartition du bénéfice, suivant art. 9, 10 et 29 des statuts *).

Le bénéfice net de l'exercice 1899 est de (y compris le solde de 1898)	fr. 115,488. 70
A déduire: Allocation au fonds de réserve extraordinaire montant déjà passé à compte de profits et pertes	" 25,000. —
	fr. 90,488. 70
5 % dividende sur le capital versé de fr. 1,000,000. —	fr. 50,000. —
8 % " supplémentaire	" 80,000. —
Tantièmes au conseil d'administration, 10 % sur fr. 88,628. 14	" 8,862. 80
" au directeur et aux employés, 10 % sur fr. 88,628. 14	" 8,862. 80
Report à nouveau	" 2,759. 10 fr. 90,488. 70

* Art. 9. L'assemblée des actionnaires, sur la proposition du conseil d'administration, peut décider la création de fonds de réserve extraordinaires ou d'autres fonds avec des destinations spéciales.

Art. 10. Lorsque le fonds de réserve ordinaire arrive au 80 % du capital, et jusqu'au moment de devoir, cas échéant, le réintégrer, la quote-part des bénéfices et les autres revenus destinés à ce fonds, pourront être répartis comme dividende sur la proposition du conseil d'administration et délibération de l'assemblée des actionnaires à la majorité des $\frac{2}{3}$ des voix.

Art. 29. L'exercice annuel finit le 31 décembre de chaque année. Sur le bénéfice net résultant du bilan après, cas échéant, les allocations spéciales aux fonds de réserve (art. 9), il sera premièrement réparti aux actionnaires un dividende de 5 % sur le capital versé.

L'excédant sera réparti de la manière suivante:

- 50 % dividende supplémentaire aux actionnaires.
- 80 % au fonds de réserve ordinaire.
- 10 % au conseil d'administration.
- 10 % au directeur et aux employés.

Lorsque le dividende total atteint 7 % du capital versé, le conseil d'administration pourra destiner une quote-part supérieure à 30 % au fonds de réserve ordinaire. Une proposition dans ce sens ne pourra être modifiée par l'assemblée des actionnaires qu'à une majorité des $\frac{2}{3}$ des voix.

Les dividendes non encaissés après 5 ans deviendront propriété de la société et leur montant sera versé au fonds de réserve.

Bilan annuel de la Banque Populaire de Lugano à Lugano au 31 décembre 1899.

(Sauf ratification statutaire.)

Actif		Passif	
I. Caisse.			
	800,000	Conversion des billets en espèces ayant cours légal	
	128,450	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.	
	928,450	<i>Encaisse légale.</i>	
	4,900	Propres billets (voir annexe n° 1).	
	98,900	Billets des autres banques d'émission suisses.	
1,071,098	10	Autres valeurs en caisse.	
II. Créances à courte échéance.			
		(Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)	
	15,280	Effets sur la place non rentrés.	
	31,773	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.	
	489,878	Correspondants débiteurs.	
	62,794	Comptes courants entre la banque principale et ses agences.	
612,680	35	Divers : coupons, etc.	
III. Créances sur effets de change.			
		Effets écomptés sur la Suisse :	
	688,988.99	échus dans les 30 jours.	
	305,479.54	entre 31 et 60 "	
	194,077.70	" 61 et 90 "	
	78,210.20	" après 90 "	
1,261,766	43		
		Effets sur l'étranger :	
	176,079.92	échus dans les 80 jours.	
	122,445. —	entre 31 et 60 "	
	122,871.70	" 61 et 90 "	
	65,936.45	" après 90 "	
487,333	07		
		Avances sur nantissement :	
	51,500. —	échus dans les 30 jours.	
	236,000. —	entre 61 et 90 "	
	25,000. —	" après 90 "	
2,061,599	50		
	312,500		
IV. Autres créances à terme.			
		(Disponibles après 8 jours.)	
	2,001,190	Comptes courants débiteurs, avec crédit convert.	
	1,588,974	Comptes courants débiteurs, avec crédit hypothécaire.	
4,398,947	80	Reports.	
	818,188		
V. Placements à terme indéfini.			
	27,300	Actions	
	698,602	Obligations (voir annexe n° 2).	
	735,902	Effets publics.	
767,702	—	Propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque.	
	41,900		
VI. Valeurs en nantissement.			
	1,358,800	Effets publics déposés à la caisse de consignation, en couverture du 60% de l'émission de billets de banque (voir annexe n° 2).	
VII. Placements fixes.			
	240,000	Immeuble à l'usage de la banque.	
VIII. Comptes d'ordre.			
	13,921	Prorata d'intérêts sur articles de l'actif.	
10,528,549	50		
I. Emission de billets.			
	1,995,100	Billets en circulation	
	4,900	Propres billets en caisse (voir annexe n° 1)	
2,000,000	—		
II. Engagements à courte échéance.			
		(Payables au plus tard dans les 8 jours.)	
	338	Banques d'émission suisses, comptes créanciers	
	1,188,065	Correspondants créanciers	
	862,395	Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)	
	483,828	Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe n° 4)	
	28,799	Intérêts et coupons échus et non encaissés	
	688	Dividendes non encaissés	
	7,724	Tantèmes	
2,561,320	24		
III. Engagements sur effets de change.			
		Traites et acceptations	30,170
30,170	30		
IV. Autres engagements à terme.			
		(Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)	
	1,083,598	Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)	
	2,866,694	Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe n° 4)	
	409,377	Obligations échues, ou dont le remboursement peut avoir lieu dans le courant de l'année prochaine.	
	683,658	Obligations dont le remboursement ne peut avoir lieu dans le courant de l'année prochaine.	
4,483,238	71		
V. Comptes d'ordre.			
	10,000	Fonds de bienfaisance et d'utilité publique (y compris l'allocation de 1899)	
	14,862	Récompte sur articles de l'actif.	
	80,000	Bénéfice net à répartir pour l'année 1899	
104,862	65		
VI. Fonds propres.			
	1,000,000	Capital versé	
	300,000	Fonds de réserve statutaire	
	41,198	Fonds de réserve supplémentaire (y compris l'allocation de 1899)	
	2,759	Report du solde de bénéfice pour l'année 1900.	
1,348,957	60		
10,528,549	50		

Annexe n° 2. Inventaire des titres.

Désignation	Nominal	Cours	Somme	Désignation	Nominal	Cours	Somme
I. Obligations.				Report			
<i>a. Formant la couverture du 60% de l'émission.</i>							
8% Canton de Berne	24,000	80	19,200	4% Ville de Rome	2,500	89	2,225
8% Fribourg	6,000	80	4,800	4% " " Turin	3,500	85	2,975
8% " " " "	50,000	90	45,000	5% " " Naples	6,700	80	5,360
3 1/2% " " Bâle-Ville	30,000	90	27,000	3 1/2% Chemin de fer St. Gothard	25,000	90	22,500
3 1/2% " " Lucerne	8,000	90	7,200	3 1/2% " " Jura-Berne-Lucerne	26,000	90	28,400
3 1/2% " " Neuchâtel	40,000	90	36,000	4% " " Nord-Est 1898	4,500	98	4,410
3 1/2% " " Soleure	30,000	90	27,000	4% " " Union Suisse	500	98	490
3 1/2% " " Zurich 1897	108,000	90	98,100	4% " " d'Appenzell	500	98	490
3 1/2% " " " 1894/95, remboursabl. en 1900	90,000	99	89,100	3% " " Italiens	10,500	55	5,775
3 1/2% " " St-Gall	14,000	95	13,300	3% " " Méridionaux	186,500	58	108,170
3 1/2% " " Zurich	20,000	95	19,000	3% " " Sardes A.	2,000	55	1,100
8 1/2% Chemin de fer Jura-Berne-Lucerne	22,000	90	19,800	4% " " Méditerranéc.	97,000	89	86,380
8 1/2% Banque cantonale de Zurich	50,000	95	47,500	5% " " Cent. Toscane	3,000	89	2,670
8 1/2% " " " " Schaffhouse	200,000	98	198,000	6% " " Mérid. Bons (or)	9,000	100	9,000
8 1/2% " " " " Lucerne	50,000	98	49,500	5% Rente Italienne	77,300	89	68,797
4% Rente Italienne	845,000	88	307,080	5% Autrichienne	5,000	100x200	10,000
4% Ville de Rome (or)	150,000	88	133,500	4% Crédit foncier Banque d'Italie	86,500	89	32,488
5% Chemins de fer Italiens	125,000	65	68,750	4 1/2% " " Caisse d'épargne de Milan	7,500	89	6,675
			1,858,800	3 1/2% Banque hypothécaire suisse, Soleure	22,000	89	19,580
<i>b. En possession de la Banque.</i>				3 1/2% " " cantonale tessinoise	6,000	90	5,400
8% Emprunt fédéral, chemins de fer	1,000	90	900	4% " " chemins de fer orientaux, Zurich	7,500	99	7,425
8% Canton de Berne	500	80	400	4% " " Znr. Am. Trnst, Zurigo	2,500	99	2,475
8% " " Fribourg	500	80	400	4% " " de chemins de fer de Zurich	2,000	95	1,900
3 1/2% " " Bâle-Ville	18,000	90	11,700	4% " " pour entreprises électriques, Zurigo	19,000	96	17,100
3 1/2% " " Genève	11,000	80	9,900	4% " " d'Industries électriques, Bâle	4,000	95	3,800
8 1/2% " " Grisons	6,000	90	5,400	2% " " d'Etat à Fribourg, à lots	1,000	95	950
8 1/2% " " Tessin	800	99	720	3 1/2% " " Belge des chemins de fer, Bruxelles	5,400	60	3,240
8 1/2% " " Zurich 1897	28,500	80	25,850	4% Société générale immobilière de Rome	14,500	85	12,325
8 1/2% " " " 1894/95, remboursabl. en 1900	500	90	450	4 1/2% " " électrique Alta Italia, Turin	2,750	80	2,200
8 1/2% " " Genève	32,000	99	31,880	4 1/2% " " Cal. Mortgage, Bonds I Hyp.	15,000	90	13,500
4% " " " " " "	1,000	95	950		4,000	100x300	20,000
4% " " " " " "	16,000	99	15,840				8,240
8 1/2% Ville de Bellinona	2,000	80	1,800	II. Actions.			
8 1/2% " " Lucerne	4,000	90	3,600	nominal			
8 1/2% " " Lugano	9,000	90	8,100	Banque cantonale tessinoise	50 à fr. 200	160	8,000
8 1/2% " " Zurich	21,500	90	19,850	Chemins de fer Méridionaux	10 à " 500	600	6,000
4% " " Winterthur	2,000	98	1,980	Société générale immob. Rome	88 à " 250	150	5,700
4% Commune de la Chau-de-Fonds	8,000	98	7,840	Chemin de fer du St. Gothard	5 à " 500	600	3,000
4% " " Glubiasco	9,000	98	8,820	Titres divers			
4% Ville de Milan	35,800	85	30,430	Actions			
			1,589,290	Obligations			
				Total			
							2,084,208

Annexes au bilan annuel de la Banque Populaire de Lugano au 31 décembre 1899.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1899.

	Emission	En caisse	En circulation
15,000 billets de fr. 100 =	fr. 1,500,000	2,800	1,497,200
10,000 " " " 50 =	" 500,000	2,100	497,900
25,000 billets	fr. 2,000,000	4,900	1,995,100

Annexe n° 3. Comptes courants créanciers.

Les créanciers en compte courant peuvent disposer de leur avoir:

Jusqu'à fr. 2,000 à vue.
De fr. 2,001 à " 5,000 à 5 jours de préavis.
" 5,001 à " 10,000 à 10 " "
et des sommes supérieures, suivant entente spéciale.

Les comptes courants créanciers se répartissent en:

a. 845 comptes avec un avoir au-dessous de fr. 2,000 fr. 193,130. 70
160 " " au-dessus " " 2,000 " " 320,000. — fr. 513,130. 70
à fr. 2000 par compte " " " " 320,000. — fr. 513,130. 70

76 comptes avec un avoir de fr. 2000 à fr. 5000 fr. 97,264. 80
84 " " au-dessus de " 5000 " " 252,000. — fr. 349,264. 80
à fr. 5000 par compte " " " " 252,000. — fr. 349,264. 80

Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours fr. 862,395. 50

c. 40 comptes avec un avoir de fr. 5000 à fr. 10,000 fr. 73,604. 80
44 " " " " supérieur à fr. 10,000 " " 1,009,993. 69
Remboursables après 8 jours fr. 1,083,598. 49
fr. 1,945,993. 99

Annexe n° 4. Dépôts en caisse d'épargne.

Conditions de remboursement.

Les remboursements sont réglés par les dispositions suivantes:

Jusqu'à fr. 200 à vue.
De fr. 200 à " 500 après 10 jours de préavis.
" 500 à " 1000 " 20 " " "
" 1000 à " 2000 " 60 " " "
" 2000 à " 8000 " 90 " " "
et pour sommes supérieures, après 6 mois de préavis.

Toutefois, si l'état de la caisse le permet, la Banque pourra rembourser à vue, toute somme supérieure à celles susindiquées. Pendant le terme du préavis, on ne pourra exiger ni dénoncer autre somme que celle préavisée.

Les dépôts en caisse d'épargne, se répartissent en:

a. 1805 déposants, avec un avoir au-dessous de fr. 200. fr. 86,323. 59
2035 " " " au-dessus de fr. 200 à fr. 200 par compte fr. 407,000. —
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours fr. 493,323. 59

c. 2035 déposants, avec un avoir au-dessus de fr. 200, remboursables après 8 jours fr. 2,306,604. 31
fr. 2,799,927. 90

Annoucen-Pacht:
Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Régie des annonces:
Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.

Basel. Steinacher & Rueff Antwerpen.

Telegramm-Adresse: Spedition Basel. Spedition u. Kommission. Telegramm-Adresse: Spedition Anvers.

Regelmässiger täglicher direkter Sammeldienst zu äusserst vorteilhaften Bedingungen bei coulantester Bedienung zwischen Antwerpen und Basel für Gütertransporte ab Belgien, England, Amerika, Norddeutschland, Dänemark, Skandinavien, Russland etc. (Empfangnahme und Weiterbeförderung auf den Plätzen Antwerpen und Basel wird unter unserer persönlichen Leitung durch unser bestgeschultes, eigenes Personal besorgt.)

Eigener prompter Sammelverkehr ab Håvre für Kaffee etc. Korrespondenten: die Herren F. Puthet & Co., 188, Rue Victor Hugo, Håvre. Billigste Preisnotierungen für Ausnahmetarifgüter ab Amsterdam, Rotterdam, Hamburg und Bremen.

Vorteilhafteste kontraktliche Uebereinkommen mit nur erstklassigen Gesellschaften für Rheintransporte ab belgischen und holländischen Häfen.

Verzollung, Verteilung und Formierung von Sammelwagen aus und nach allen Richtungen.

Billigste Réexpédition von Stückgütern aller Art. Sachgemässe und prompteste Behandlung von Gütern im Veredlungsverkehr. Lagerung.

Preisfragen aus der Schweiz (nach Basel erbeten) werden umgehend beantwortet. (232)

Portlandcement-Fabrik Laufen.

Die Herren Aktionäre der Portland-Cement-Fabrik Laufen werden hiemit zur ordentlichen Generalversammlung eingeladen auf

Donnerstag, den 8. März 1900, nachm. 3 Uhr.
im Stadtkasino in Basel.

Traktanden:

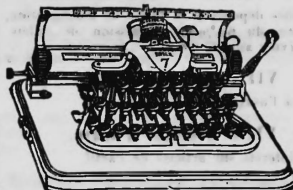
- 1) Vorlage der Jahresrechnung und des Berichts der Rechnungsrevisoren.
- 2) Beschlussfassung über Verwendung des Reingewinnes.
- 3) Wahl der Revisoren pro 1900. (301)

Die auf die Jahresrechnung bezüglichen Belege, sowie der Bericht der Revisoren liegen bis und mit Mittwoch, den 7. März zur Einsicht der Aktionäre im Geschäftslokal in Laufen auf.

Laufen, den 26. Februar 1900.

Der Verwaltungsrat.

Die Blickensderfer Nr. 7 (neuestes Modell).



Vollkommenste Klaviatur-Maschine. Sichtbare Schrift, Tabulator etc. Feinste inländische Referenzen. Auch auf Ratenzahlung erhältlich.

Modell 7 (5 Kg) Fr. 300.
(19) " 5 (3 ") " 220.

Wiederverkäufer Rabatt.
Kataloge durch den Alleinvertreter:
F. Seiler-Wethli,
Zeltweg Nr. 7, Zürich. — Telephon Nr. 2948.

Chemin de fer régional Tramelan-Tavannes

Assemblée générale ordinaire des actionnaires

le mercredi, 21 mars 1900, à 3 1/2 h. du soir à l'Hôtel de la Poste, à Tramelan-dessus.

Ordre du jour:

- 1° Rapport sur l'exercice de 1899.
 - 2° Rapport des contrôleurs.
 - 3° Application du produit net de 1899.
 - 4° Nomination des contrôleurs.
- Dès le 10 mars 1900, le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport des vérificateurs, seront à la disposition des actionnaires au bureau de l'administration, gare de Tramelan.
- Messieurs les actionnaires justifieront de leurs droits de prendre part à l'assemblée, par le dépôt de leurs titres, au bureau de l'administration, dès le 5 mars 1900, et le jour de l'assemblée, au bureau siégeant à l'Hôtel de la Poste jusqu'à 3 1/4 heures du soir. Contre dépôt de ces titres, il sera délivré des cartes de légitimation, donnant droit au parcours gratuit sur la ligne, pendant la journée du 21 mars 1900.
- Ces cartes sont personnelles et ne peuvent être transmises. (309)
- Tramelan, le 24 février 1900.

Au nom du conseil d'administration,
Le président:
Léon Ferrin.

Publikationen

von F. Hügli, Staatsbuchhalter, in Bern.
Neu: Buchhaltungsstudien Fr. 3. 60
Die Buchhaltungs-Systeme u. Buchhaltungs-Formen.
Ein Lehrbuch d. Buchhaltung » 10. — geb. » 13. —
Die einfache Buchhaltung » 1: 60
Die doppelte Buchhaltung » 2: 40
Die konstante Buchhaltung » 2. 40
Auszeichnungen: Goldene Medaille auf der internationalen Ausstellung für Buchhaltung in Genua 1892. Ehren-Diplom (höchste Auszeichnung) Lyon 1895. Silberne Medaille an der Landesausstellung in Genf 1896. (302)
Verlag von K. J. Wyss in Bern.

Wer Vertreter u. Vertretungen

sucht, abonniere oder wende sich an den Schweiz. Vermittler für Export und Import, Zürich II. (279)
Probenummer gratis.

Commis.

Ein junger Mann, Deutschschweizer, 27 Jahre alt, militärfrei, umfangreiche Kenntnisse in der französischen Sprache besitzend, und auch alle vorkommenden Arbeiten der Buchhaltung kennend, sucht entsprechende Stelle, wenn möglich per sofort. Gute Zeugnisse zu Diensten. — Offerten sub Z. K. 1410 an Rudolf Mosse, Zürich. (307)

Laufen a. d. Eyach

(Württemberg)

Forstpflanzen-Verkauf.

Unterzeichneter hat auf kommandes Frühjahr folgende Pflanzen zu verkaufen: (97)

500,000 Stück 4- u. 5jähr. verschulte Fichten,	
300,000 » 2jähr. Fichtensämlinge,	
200,000 » schüttefreie Forchen,	
20,000 » 3jähr. verschulte Weymutskiefern,	
50,000 » 2jährige Sämlinge von Weymutskiefern,	
5,000 » 3jähr. verschulte Douglasfichten,	
20,000 » 3j. verschulte Lärchen,	
50,000 » 2jähr. Lärchensämlinge,	
20,000 » 4jähr. verschulte Ahorn, 1 bis 1,50 m,	
20,000 » 4jähr. verschulte Eschen 50 bis 80 cm,	
50,000 » 2jähr. Sämlinge Eschen,	
30,000 » 3jähr. verschulte Erlen, 80 bis 160 cm,	
20,000 » 2jähr. Sämlinge Erlen.	

Grössere Quantum Buchen, Eichen, Linden, Ulmen, Pappeln, Weissdorn.

Sämtliche Pflanzen sind sehr schön bewurzelt und stockhaft. Muster und Preisliste gratis u. franko. Bestellungen wollen frühzeitig gemacht werden.

Jakob Schlegel, Pflanzschulen.

Schweizerische Eisenbahnbank, Basel.

Die von der Generalversammlung auf

6 1/2 % = Fr. 30 per Aktie

festgesetzte Dividende pro 1899 kann vom 1. März an gegen Abgabe des Coupon Nr. 4 bezogen werden

bei der Gesellschaftskasse, Aeschenvorstadt Nr. 16;
» » Basler Handelsbank;
» » Eidg. Bank (A. G.) in Zürich und deren Comptoirs;
» den Herren Dreyfus Söhne & Cie;
» » A. Sarasin & Cie. (305)

Renommiertes grosses Baugeschäft sucht gewiegten Kaufmann zu baldigem Eintritt als aktiven Teilhaber, resp. kaufmännischen Leiter

mit einer Einlage von Fr. 75,000 bis Fr. 100,000.
Hohe Verzinsung und vollständige Sicherstellung durch I. Hypothek. — Offerten sub Chiffre Z. Z. 600 befördert die Annoncen-Expedition Rud. Mosse, Zürich. (115)

Waagen jeder Grösse, Tragkraft und Konstruktion, für alle Zwecke des Handels, der Industrie,

des Verkehrs, der Landwirtschaft etc.
Eisenbahnwagen-Waagen, Fahrwerkswaagen, Viehwaagen, Schmalspurwaagen, Laufgewichts-, Decimal- u. s. w. Waagen, Registrierapparate.



Billigste Preise.
Prospekte gratis und franko.
Ph. Jac. Schotthöfer, Waagen- u. Maschinenfabrik, Schifferstadt, Bahnhof, Pfalz.
Vertreter für die Schweiz: E. Binkert-Siegwart, Ingenieur, Karthausgasse Nr. 11, Basel. (128)